

Date de la convocation : 27/02/2024

Date d'affichage : 27/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 du mois de mars le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session extraordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents : 15 / 21

Votants : 18 / 21

Présents : Messieurs Barneron, Brient, Grillot, Heraud, Longinotti, Lourdin, Moulin, Ronze, Vossier.

Mesdames, Durand, Grillot, Juban, Liabeuf, Lopes, Miserolle.

Absentes : Mesdames Mourvillier, Monterrat.

Excusé : Monsieur Bouchon.

Procurations : de Madame Chaintreuil à Madame Liabeuf – de Madame Mondon à Monsieur Brient – de Monsieur Garetti à Monsieur Moulin.

Madame Miserolle a été désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Délibération n°1

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : Avis de la Commune de Peyrins sur le projet de Valence Romans Agglo 2024-2029

Rapporteur : Monsieur BARNERON.

Au vu du projet de PLH 2024-2029 transmis et de l'exposé du maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré (Par : Pour le projet de PLH : 0 - Contre le projet de PLH : 9 (Messieurs Moulin – Garetti – Longinotti – Heraud – Brient– Mesdames Lopes – Juban – Miserolle - Mondon) - Abstention : (9) (Messieurs Barneron – Lourdin – Grillot D. – Vossier – Ronze - Mesdames Liabeuf – Chaintreuil – Durand – Grillot C.) émet un avis défavorable sur le projet de PLH arrêté par Valence Romans Agglo. Il n'émet pas de propositions complémentaires et n'autorise pas le Maire à signer les pièces relatives au dossier. Il est précisé que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Délibération n°2

Objet : Convention entre la Commune de Peyrins, la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo et EPORA

Rapporteur : Monsieur BARNERON.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la convention de veille et de stratégie foncière entre la commune de Peyrins, Valence Romans Agglo et l'EPORA telle que présentée en conseil municipal. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n°3

Bien sans maître : 'Quartier ouest de Peyrins – Condillac' : demande d'annulation de la numérotation AM 339.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide d'adresser au Cadastre une demande d'annulation de la numérotation AM 339 car cette parcelle d'une superficie de 170m² est effectivement affectée à un usage public. Il décide son incorporation dans le domaine public et autorise le maire à signer tout document afférent à cette nouvelle affectation.

Délibération n°4

Objet : 'Aménagement du Quartier ouest de Peyrins – Condillac' - sollicitation des financeurs.

Monsieur Moulin : présente le projet d'aménagement du quartier ouest de Peyrins – Condillac et propose d'adresser une demande de subvention aux financeurs et notamment au Conseil Départemental au titre :

- De la Dotation Forfaitaire de Solidarité à orientation 'Voiries' 2024.
- Du produit des amendes de police 2024 afin d'aménager et sécuriser la voirie du quartier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve les demandes de subventions précitées et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°5

Objet : Modes doux : approbation du lancement d'une consultation de bureaux d'études.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve, le lancement d'une consultation de bureau d'études pour le projet de création de modes doux pour la conception du projet, l'estimation du coût des travaux et le pilotage de la phase exécution des marchés de travaux 'Modes doux'. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°6

Objet : Climatisation en Mairie et à la bibliothèque : Lancement des consultations pour la fourniture et pose.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Sur avis favorable de la Commission 'Bâtiments' réunie en date du 8 février 2024, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'attribution du marché de travaux à l'entreprises VSD pour un montant total de 33 909.56 euros HT. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°7

Objet : Chaufferie centrale : lancement de consultations pour réalisation d'études.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le lancement d'une consultation de bureau d'études pour la réalisation d'une chaufferie centrale. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°8

Objet : Installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics : Lancement d'une consultation pour réalisations d'études.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le lancement d'une consultation de bureau d'études et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°9

Objet : Achat d'un véhicule : Lancement d'une consultation de concessions / garagistes.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, (Par : Pour : 18 - Contre : 0 – Abstention : 0) approuve le principe de lancer une consultation de garagistes et concessionnaires en vue d'une acquisition de véhicule de type 'Camion – benne'. Il autorise le maire à signer tout document afférent à cet achat.

Délibération n°10

Objet : Eglise de Saint-Ange – Modification n°3 du marché de travaux, lot n°2 'Maçonnerie – Pierre de taille' - Entreprise Cheval-Combiér.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 – Abstention : 0) approuve la modification n°3 de marché de travaux - lot n°2 'Maçonnerie – Pierre de taille' - Entreprise 'Cheval Combiér Restauration' d'un montant de 6 822.50 euros HT ce qui porte le marché de travaux à la somme de **187 329.61 euros HT** (hors options).

Le maire est autorisé à signer les actes afférents à cette décision.

Délibération n°11

Objet : Tarif hebdomadaire de location zone de loisirs des étangs de Bellevue.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Sur avis de la Commission des finances du 6/03/2024, après en avoir délibéré, le conseil municipal : (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) fixe le tarif hebdomadaire de location de la zone de loisirs des étangs de Bellevue à 80.00 euros. Des charges locatives seront facturées pour l'entretien du site. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°12

Objet : Frais de fonctionnement des écoles 2024 – 2025.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal (Par : Pour : 18 – Contre : 0 - Abstention : 0) abrogent la

délibération n°4 du conseil municipal du 7/02/2024. La participation des communes pour l'année 2024-2025 est la suivante :

- **Ecole maternelle :**
Membres RPI : 1 773.47 euros pour un élève scolarisé.
Hors RPI : 1 967.46 euros pour un élève scolarisé.
- **Ecole élémentaire :** 629.38 euros pour un élève scolarisé.

Le maire est autorisé à signer les documents y afférents.

Délibération n°13

Objet : Modes doux : Offre de vente section ZL n°147

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZL n°147 au prix de 0.60 euros le M². La superficie de l'emprise est de 4556 M² soit un prix d'achat de 2 733.60 euros HT. Les frais afférents à cette vente seront à la charge de la commune de Peyrins (réalisation du mesurage par un géomètre – actes notariés...)

Le maire est autorisé à signer tout document afférent à cette acquisition.

QUESTIONS DIVERSES

Mise en peintures des huisseries

Monsieur Barneron : Elle concerne la cantine, de la bibliothèque et de la mairie.

Eboulement sous cimetière

Monsieur Barneron : les travaux ont enfin commencé.

Terrain du Saint-Cyr

Monsieur Ronze : que devient cette vente ?

Monsieur Grillot : chaque année le quorum n'est pas atteint, ce qui fait que nous ne pouvons pas nous prononcer sur cette vente. L'an passé le syndic a oublié d'inscrire ce dossier à l'ordre du jour.

Monsieur Ronze : la copropriété fonctionne sans assemblée générale valable de ce fait ?

Monsieur Barneron : l'interdiction de stationner a été matérialisée devant le magasin informatique.

Le Maire,

Philippe BARNERON.



